

M O N O G R A P H I E

DES PECHES MARITIMES

A N N E E - 1 9 7 8

PREMIERE PARTIE : Présentation
de la page 1 à la page 11

DEUXIEME PARTIE : Eléments statistiques
de la page 12 à la page 38

TABLE DES MATIERES

MONOGRAPHIE DES PECHEES MARITIMES

ANNEE 1978

P R E M I E R E P A R T I E ***** *****

PRESENTATION ET COMMENTAIRES

Pages

I - Principales activités en 1978	1
A - Généralités	1
B - Port de Bayonne	1
C - Port de Capbreton	3
D - Ports de St-Jean-de-Luz / Ciboure	3
E - Port d'Hendaye	4
F - La pêche des navires basques à Dakar	4
G - Les activités des conserveries et des ateliers de salaisons à St-Jean-de-Luz / Hendaye	5
H - Gestion portuaire et prestations de service	5
I - Equipages - navires et techniques	8
J - Le financement des activités de la pêche maritime en 1978	8
II - <u>Les problèmes de la pêche maritime dans le Quartier de Bayonne en 1978</u>	10

PRESENTATION

- I - PRINCIPALES ACTIVITES

A - GENERALITES

La quasi totalité des activités maritimes s'exerce dans trois ports : BAYONNE (commerce), SAINT-JEAN-DE-LUZ et HENDAYE (pêche).

En amont de Bayonne, la navigation maritime se limite à quelques sabliers et péniches (dont 1 pousseur de barges, 1 automoteur) et une centaine de petits canots de pêche pratiquant la pêche professionnelle de la pibale, du saumon, de l'aloise et d'autres espèces plus communes.

CAPBRETON, devenu un port essentiellement de plaisance abrite encore quelques petits navires de pêche. L'ostréiculture du lac d'HOSSEGOR tout proche présente un intérêt purement local et quasi touristique.

B - LE PORT DE BAYONNE

1°) Trafic maritime :

Importations	819.666	
Exportations	734.761 tonnes	
TOTAL 1978 ⁹	1913.073	-
TONNAGE TOTAL 1978 ⁹	2.185.452	
	2647.834 tonnes	
	2354.526	-
	2.647.834	
Difference : +	293.308	- 1.388.500
- Navires et tonnage pilotés : entrées 798 navires	457.601	- 6576000 m3
sorties 802 "	932	- 6613139 m3
- <u>Observations sur le trafic maritime.</u>		1.371.636 T7

Pour le port de Bayonne, le tonnage de base constamment retenu est de 2.400.000 T/an.

Après la chute de 1975 et le début de redressement de 1976 - 1977 :

1975 : 1.921.000 T
1976 : 2.302.474 T
1977 : 2.363.183 T

L'année 1978 a franchi le seuil de 2.400.000 T. Le gros du redressement est dû à l'important trafic du soufre à l'exportation (1.349.209 T, record absolu 1970 : 1.355.000 T)

Pour les céréales, essentiellement le maïs (381.307 tonnes) si le tonnage de 1978 est de 50 % plus élevé que celui de 1977, il restera encore fort éloigné des résultats moyens des dix dernières années, supérieure à 500.000 tonnes et ce, malgré une récolte assez exceptionnelle.

Les ciments (87.385 T) restent à leur niveau moyen qui est de 80.000 tonnes/an.

Bien que plus important qu'en 1977, le résultat pour les hydrocarbures est assez faible. Les aménagements effectués permettaient d'escompter un trafic de 150 à 180.000 tonnes. Il a été de 108.239 T.

PERSPECTIVES 1979

-)-)-)-)-)-)-)-)-)

Compte tenu de l'excellente récolte 1978 de maïs et du peu de tonnage expédié en 1978, on peut espérer un report important sur 1979.

Pour le soufre, sans prétendre à un résultat aussi satisfaisant qu'en 1978, il semblerait que le trafic "de croisière", c'est-à-dire de 1.000.000 à 1.100.000 tonnes, puisse être espéré.

Le trafic des phosphates semble plus imprécis, mais un minimum de 400 à 450.000 tonnes semble assuré.

Pour les autres trafics traditionnels, ciments, hydrocarbures, bois, peu d'évolution en perspective.

Parmi les nouveaux trafics, il avait été signalé l'an dernier -avec toutes réserves quant au poids et aux délais de la procédure administrative - la possibilité d'un trafic de sables et graviers extraits en mer.

Le rapport du C.N.E.X.O. (Centre National pour l'Exploitation des Océans) sur les gisements de sables et graviers au large de Bayonne est maintenant déposé, mais d'autres résultats (notamment celui de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes) sont attendus avant que les conclusions définitives soient tirées. Ce n'est donc certainement pas en 1979 que ce trafic pourra démarrer.

De nouveaux trafics importants (pétrole brut, produits chimiques liquides...) sont toujours en cours d'étude mais eux non plus ne sont pas à escompter en 1979, ce serait-ce, s'il est décidé qu'ils passent par Bayonne, qu'en raison des travaux spéciaux qu'ils nécessitent.

En résumé, sans doute un tonnage de 2.400.000 T assuré en 1979, peut être plus, mais à partir des trafics existant déjà.

2°) Trafic fluvial

Maïs	18.830 tonnes	
Calcaire	422.857	-
Sable	40.067	-
TOTAL 1978	481.754	-
TONNAGE TOTAL 1977	436.005	-
Différence en - ...	4.251	-

3°) Pêche dans l'Adour :

Anguilles.....	15,400 T	pour	154.000 F
Pibale	31,875 T	"	1.845.602 F
Alose	2,500 T	"	45.000 F
Saumon	0,630 T	"	44.100 F
TOTAL 1978.....	50.405 T	"	2.088.702 F
TONNAGE TOTAL 1977	52,500 T	"	1.213.270 F
Différence -	2,095 T	+	875.432 F

4°) 2323 tonnes de sardines ont transité à Bayonne pour les conserveries locales, ainsi que 141 tonnes de thon congelé.

C - CAPBRETON

Effectif de la flottille : 9 (petite pêche et pêche cô-
tière)
et : 7 couralins (pêche à la pibale
et ostréiculture)

Apport : 97 T, valeur 1.898.824.

2 mareyeurs expéditeurs - 7 parcs à huîtres exploités par
6 ostréiculteurs (22 tonnes pour 226.500 Frs).

Port où la pêche est une activité d'appoint soutenue par
les activités touristiques.

D - ACTIVITE DU PORT DE SAINT-JEAN-DE-LUZ/CIBOURE

Bien que les apports, dans leur ensemble, (3753 T) soient
d'un tonnage inférieur à ceux de 1977 (4502 T) le produit de leur vente
en criée est sensiblement meilleur que l'an passé (23.441.300 F contre
21.373.200)

Deux explications essentielles à cette situation :

- une valorisation importante du prix de l'anchois (de
l'ordre de 26 %)
- une campagne de thon rouge de 24 % supérieure à celle de
l'an passé.

Mais, même en cumulant les apports de St-Jean-de-Luz /
Ciboure avec ceux d'Hendaye (1745 T pour 14.124.866 F) qui progressent
de façon importante : 30 % environ, le total est assez éloigné du ré-
sultat de 1972, année record avec 9 022 tonnes et ils n'ont pas atteints
la moyenne annuelle de 6 000 tonnes établie sur les trente dernières
années d'activité.

Au plan de l'organisation de l'interprofession 1978 aura
été l'année d'un "redémarrage" dans le secteur coopératif avec la cons-
titution des deux Coopératives maritimes :

- "HEGOKOA" pour la pêche et la vente du poisson en criée
et qui s'est vu confier le sous-traité d'outillage public pour ce qui
intéresse le débarquement des produits de la pêche et les installations
de quai nécessaires à la flottille.

- "GUREA" pour l'entretien g n ral et la modernisation des bateaux. Cette coop rative exploite  galement dans le cadre d'un sous-trait , les cales de relevage de Larrald nia et de Socoa.

E - HENDAYE

;
L'essor du port d'Hendaye a continu  en 1978. 17 navires immatricul s   Bayonne (9) chalutiers, 3 sardini rs thoniers, 5 ligneurs) l'ont r guli rement fr quent , ainsi que quelques navires ext rieurs (bretons, vend ens, arcachonnais) qui sont venus y livrer occasionnellement leur p che.

Apports 1745 tonnes
Valeur 14.124.866 francs

F - LA PECHE DES NAVIRES BASQUES - Dakar.

La monographie de 1977 a fourni un descriptif de l'organisation de cette p che.

En 1978, la p che r alis e par les thoniers basques bas s   DAKAR s'est  lev e   8759 tonnes, pour un prix moyen (Listao-albacore) de 3,50 F/Kg.

La coop rative "LAGUN ARTEAN", malgr  une bonne gestion s'est trouv e confront e comme les ann es pr c dentes   des probl mes financiers provoqu s par des insuffisances de paiement de sa client le. (1) Ainsi par exemple en novembre 1978 s'ignlait-on des retards de paiement de l'ordre de 400 millions CFA, qui ont n cessit  l'intervention des services de l'Ambassade de France   Dakar.

Cette m me coop rative s'est pr occup e de mettre en place une organisation de producteurs dont elle constituerait la structure juridique, op ration en cours de r alisation. En effet, il para t opportun pour LAGUN ARTEAN qu'au moment o  on parle de red ploiement et de nouveaux fonds de p che, de pouvoir b n ficier du soutien financier du F.I.O.M, notamment en mati re de prospection thon re.

Il faut consid rer qu'en 1978 les 2/3 des apports l'ont  t  par p che dans les eaux du Cap Vert et de la Mauritanie. Ce dernier pays a cr   en 1978 une zone exclusive de p che de 200 milles (eaux territoriales 70 milles, plus zone  conomiques de 130 milles). Le gouvernement mauritanien demande une int gration plus pouss e des navires  trangers p chant dans ces eaux (avec licences) dans l' conomie du pays. En ce qui concerne les Iles du Cap Vert il n'y aurait semble-t-il aucune opposition de principe des autorit s locales   la pr sence des thoniers fran ais dans les eaux capverdiennes. Il n'en reste pas moins que r glementairement parlant les thoniers basques ne peuvent actuellement p cher que dans les eaux s n galaises (2). En vue de trouver une solution   une situation qui si elle doit se poursuivre ne pourrait que conduire   la fin de leur activit  dans cette r gion il est pr vu au courant du premier semestre 1979 des r unions avec les autorit s capverdiennes et mauritaniennes.

(1) Rappelons que les navires basques approvisionnent les conserveries du S n gal (capacit  70 T/jour) la SAPAL (50 T/jour) et S.A.I.B (12 T/jour)

(2) Eventuellement dans les eaux de la Guin e-Bissau.

Dans le courant du 4^{ème} trimestre 1978 enfin, une demande de subvention du plan de relance pour les 28 bateaux basés à Dakar a été sollicitée pour l'installation d'un matériel de réfrigération à bord pour augmenter la capacité d'entreposage sous froid, permettant un séjour prolongé sur les lieux de pêche.

G - LES ACTIVITES DES CONSERVERIES ET DES ATELIERS DE SALAISONS A ST-JEAN-DE-LUZ et HENDAYE

Les tonnages traités sont légèrement inférieurs à ceux de 1977, de l'ordre de 16.800 tonnes.

Une caractéristique de cette activité est qu'elle est presque complètement détachée de la pêche locale, alimentée par l'extérieur à 90 %. Seul l'anchois provient pour les 2/3 de la production locale.

Répartition de la production des conserveries :

- 11.000 T en sardines
- 2.600 T en anchois
- le reste en thon.

Les importations d'anchois salés d'Algérie se font à des taux inférieurs de 30 % de celui de France pour la semi conserve le Maroc produit 0,50 francs contre 2 francs en France il ne subit aucun contingentement. Le thon traité par les conserveries est bien pêché par les français mais essentiellement sur les côtes africaines. Ce thon est acheminé en congelé sur St-Jean-de-Luz (soit un coût de transports augmentant le produit de 25 % environ).

Les possibilités d'intervention sur le thon sont très limitées : tous les pays africains sont ou vont passer au régime des 200 milles. Pour que la flottille de pêche française y soit encore admise, il paraît donc illusoire de prétendre contingenter les marchandises fabriquées dans ces pays. Il faut d'ailleurs rappeler que ces pays sont liés à la C.E.E par les accords de Lomé, ce qui permet une importation libre.

Pour la sardine, activité essentielle des conserveries basques, 96 % de ce poisson est du poisson importé d'Italie.

Les mêmes usines (5 conserveries, 3 usines de salaisons et semi-conserves - 950 emplois) ont fonctionné en 1978, cependant la situation de la conserverie "ITSASOKOA" est restée précaire, et en octobre la poursuite de son activité apparaissait très difficile. (tendance confirmée début 1979, la fermeture est envisagée pour juin à la date de rédaction du présent rapport).

H - GESTION PORTUAIRE ET PRESTATIONS DE SERVICE

- H I - Outillage public du port de St-Jean-de-Luz

L'activité de l'entrepôt frigorifique s'est traduite par un tonnage manutentionné de 4 539 T à fin octobre dont 2 265 T à l'entrée et 3 042 T à la sortie.

.../...

L'entrepôt a normalement joué son rôle de régulateur entre les arrivages de poisson congelé et les besoins quotidiens des usiniers. La moyenne journalière de conservation a été de 557 tonnes depuis le 1er janvier (460 tonnes en 1977).

La production de la Fabrique de Glace est également en progression avec 640 tonnes distribuées à la mer et à la pêche (500 T à fin octobre 1977).

Enfin, l'activité des cales de relevage de bateaux de Socoa et Larraldénia a été, à quelques mouvements près, de même importance qu'en 1977 (216 à Larraldénia - 4 à Socoa).

- H.II - Les organismes coopératifs.

1 - Saint-Jean-de-Luz

Après la liquidation d'"ITSASOKOA" et la restructuration de l'organisation coopérative en résultant (problèmes dont il a été traité dans la monographie 1977) les deux coopératives prévues par le plan de restructuration ont commencé à fonctionner au 1er janvier 1978. Il s'agit d'"HEGOKOA" et de "GUREA". "HEGOKOA" concessionnaire du port a réalisé toutes les conditions contenues dans le plan. Avec 23 millions de C.A. à 6 % de cotisation, et en veillant en outre à la facturation normale de ses prestations, la coopérative a réalisé 630.000 francs de bénéfices nets. Ces bons résultats ont été obtenus par une gestion rigoureuse, minutieuse et attentive de ses dirigeants. Sur 630.000 francs de résultats, 500.000 iront en réserves et augmentation de capital. La marge brute réalisée (7,48 %) a été supérieure aux prévisions.

En ce qui concerne "GUREA" (réparation mécanique) les résultats sont moins significatifs. L'exercice 1978 s'est traduit par une légère perte, due à ce que certaines décisions du Conseil d'Administration relatives à l'augmentation des cotisations n'ont pas été intégralement appliquées.

La coopérative maritime "LA BASQUAISE" (avitaillement) a rencontré des problèmes de trésorerie, et a présenté une marge brute insuffisante. Fonds de roulement insuffisant, difficultés dans le remboursement des crédits consentis, sociétaires assez mauvais payeurs en sont à l'origine.

2 - Hendaye

Dans ce port, une seule coopérative ("ITSASOAN") a pratiqué à la fois l'armement de navires (3 chalutiers) et la gestion des activités portuaires (tant sous concessionnaire du port). Les résultats financiers de son activité ne sont pas encore connus. Mais on peut estimer qu'avec la taxe de gestion de 4 % s'appliquant aux 14.124.500 francs de C.A. du port, (13 navires y ont régulièrement vendu en 1978) et qu'avec les bons résultats obtenus par son département "armement" la coopérative présentera un bilan positif pour l'ensemble de ses activités.

Il faut signaler qu'à compter du 1er janvier 1979 une seconde coopérative ("BIDASSOA") constituée en fin 1978 a repris toutes les activités de la partie "gestion portuaire et services" de "ITSASOAN". Ceci dans un souci de bonne répartition des compétences et des responsabilités.

- H.III - Commercialisation des produits et gestion des navires.

1 - Les activités du mar'yage. (100.000.000 de francs de C.A environ en cours d'année) ne donnent lieu à aucune observation particulière. On notera seulement que le chiffre d'affaires de la pêche locale reste bien en dessous de ce niveau. Le mareyage basque doit donc avoir recours à un important volume d'apports extérieurs. (2)

Une extension de la criée de St-Jean-de-Luz a été demandée courant 1978, une aide de plan de relance a été sollicitée et obtenue. Les travaux ne devraient commencer qu'en 1979. A Hendaye le bâtiment de la nouvelle criée et la fabrique de glace ne seront opérationnels que courant 1979.

La commercialisation des produits de la campagne de l'anchois (1800 tonnes environ) a posé comme les années précédentes des problèmes de financement de crédit de campagne pour certains sauteurs. Problèmes qui ont été résolus par intervention du COFICA, du crédit Maritime et du FIOM qui a nécessité le warrantage des produits.

En ce qui concerne le germon, les ports de Saint-Jean-de-Luz et Hendaye présentent la particularité de le pêcher en association avec le thon rouge, et à une période tardive. Cette situation en 1978 a amené le S/Comité du germon et ORNAPROGER à apporter des aménagements aux conditions posées par ces organismes sur la durée de la campagne (prolongation au-delà du 21 septembre), sur les niveaux de prix et les taxes professionnelles. Globalement les valeurs au débarquement sont en augmentation à St-Jean-de-Luz (+ 8,5 % environ essentiellement) grâce à l'anchois + 24 %, au thon rouge + 29 % et aux divers chalut + 11 %) et à Hendaye (près de 70 % en plus).

2 - Organisation de producteurs.

En 1978, la mise en liquidation de la coopérative "ITSASOKOA", dont l'organisation de producteurs était une branche d'activité, a interdit toutes nouvelles aides à cette dernière. Les aides versées par le F.I.O.M à l'O.P en 1976, 1977 ainsi qu'au titre du droit de tirage 1977 étaient affectées en priorité à la garantie du remboursement du prêt FDES souscrit par l'O.P en 1975, mais pouvaient également être destinées à garantir les engagements pris ou à prendre par l'O.P. Les producteurs de St-Jean-de-Luz et Hendaye ont été invités au courant de l'année à constituer une nouvelle organisation de producteurs qui reprendrait l'actif (aides F.I.O.M. bloquées au crédit maritime) et le Passif (prêt FDES et cautions données par l'O.P.) de la section O.P. de "ITSASOKOA".

(1) marge comprise. On peut donc tabler sur 80.000.000 de francs.

(2) nécessite également de diversifier les espèces commercialisées.

La solution finalement adoptée a été celle de constituer une organisation de producteurs par port sous forme d'association de la loi de 1901, en prévoyant dans ces O.P. la création de fonds de garantie locaux auxquels seront affectés les aides du F.I.O.M. Ces deux O.P. commenceront à fonctionner en 1979.

3 - Les groupements de gestion.

Deux groupements de gestion fonctionnent actuellement.

Le plus ancien en date, créé sous l'égide du Crédit Maritime ("CRÉDITAR-Informatique" anciennement "ITSASOKOA") groupe 45 navires des ports de Hendaye et St-Jean-de-Luz. Il est reconnu par l'Administration de la Marine Marchande. Le second groupement s'est constitué en mars 1978 sous l'égide du Syndicat des Marins de St-Jean-de-Luz, il groupe une vingtaine de navires luziens. Sa comptabilité est tenue par un cabinet d'expertise rattaché à un groupement de gestion artisanale fiscalement agréé. La reconnaissance par l'Administration de la Marine Marchande va prochainement être sollicitée.

I - EQUIPAGES, NAVIRES ET TECHNIQUES

Marins inscrits à la pêche : 792. L'effectif embarqué des équipages (604) est resté assez stable par rapport à l'an dernier (624). La diminution des marins embarqués correspond sans doute aux effectifs de la pêche industrielle qui a cessé ses activités durant 1977/1978.

La valeur moyenne de la part individuelle par marin s'est élevée de 1000/1200 francs (petits chalutiers classiques) à 3500 francs et jusqu'à 5000 francs (chalutiers pélagiques).

Peu de variation également dans la structure de la composition de la flottille (âge des navires et répartition par genre de pêche et par ports). En particulier aucune mise en service de navires neufs. Les améliorations ont porté sur l'équipement de pêche (soeurs, treuils hydrauliques) ou de navigation. Généralisation du chalutage pélagique en bouës à Hendaye et chalutage classique en bouës au chalut dit "chalut espagnol" à grande ouverture.

J - LE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA PECHE MARITIME EN 1978

Ce financement provient essentiellement :

- d'aides de l'Etat et/ou de collectivités publiques (subventions ou garanties d'emprunt)
- de prêts (Crédit Maritime National)

- 1 - Les interventions de l'état et des collectivités publiques.

La plupart de ces interventions ont été des subventions sur le plan de relance des pêches maritimes. Ont été ainsi accordées :

- des subventions à 20 % pour l'installation de SONAR à balayage horizontal sur les thoniers, subventions complétées par des aides du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques. 22 navires ont ainsi été équipés depuis l'agrément de ce programme par la Commission du plan en 1977.

- deux subventions pour la construction d'une glacière et d'une criée à Hendaye et une subvention pour l'agrandissement de la criée de St-Jean-de-Luz.

En outre une demande de subvention pour l'installation de cale frigorifique sur les thoniers de pêche fraîche de Dakar a été déposée et admise dans son principe.

- autres interventions :

a) garanties d'emprunt du Conseil Général pour les prêts FDES consentis pour la constitution des coopératives "HEGOKOA" et "GUREA" ; cette dernière coopérative a en outre bénéficié d'une prime pour le maintien des emplois.

b) attribution de subventions aux investissements à terre aux conserveries "SOLUCO" et "SAUPIQUET" (St-Jean-de-Luz et Ciboure) au titre de la prime de développement régional (17 %) et de la prime d'orientation agricole (18 %). En outre, pour les mêmes opérations, un concours financier du FEOGA (25 %) a été obtenu.

- 2 - Actions de la Caisse Régionale de Crédit

Chauvy
Maritime.

Le financement des actions de la Caisse Régionale est obtenu à partir des fonds FDES et dépôts. En 1978 11 % du financement a été effectué hors FDES. Plus de 95 % des prêts ont concerné la pêche.

La Caisse a notamment financé un montant global de 5.630.000 F de prêts individuels (achats de moteurs, d'équipements, filets, achat de navires d'occasion et une construction neuve). Le montant des concours aux coopératives s'élève à 4.410.000 francs.

La Caisse a bénéficié d'une intervention du Fonds de Garantie du Crédit Maritime.

- II - LES PROBLEMES DE LA PECHE MARITIME DANS LE QUARTIER DE BAYONNE EN 1978.

Les principaux problèmes, peuvent essentiellement se regrouper sous les aspects : accès à la ressource et zones de pêche, structures et financement.

1 - Accès à la ressource

a) sur ses lieux de pêche habituels la flottille basque française est essentiellement concurrencée par l'action des ligneurs (pêcheurs à la canne) espagnols dont l'action contraste celle des ligneurs luziens. Le problème de la présence de ces navires espagnols dans la zone des 6 à 12 milles après avoir provoqué de nombreux incidents avec les pêcheurs luziens (barrage du port de Bayonne en juin) a été réglé courant septembre par le biais des règlements CEE qui n'autorisent plus la pêche au merlu pour les ligneurs espagnols à l'est du méridien 1°48 ouest ce qui revient pratiquement à les écarter des 12 milles.

Il aurait été observé un meilleur rendement et une amélioration des captures de merlu, en particulier au cours du 2^{ème} semestre, à mettre sans doute au bénéfice d'une surveillance renforcée de navires espagnols (plus de 850 contrôles par la seule V.G.P. "ANCELE")

b) Le conflit du chalutage pélagique dans les eaux du Quartier a trouvé une solution par la mise en application de l'arrêté n° 223 du 19 décembre 1978 de la Direction de Bordeaux réglementant l'utilisation du chalut pélagique (et des chaluts boeufs) entre 3 et 6 milles des côtes. L'antagonisme St-Jean-de-Luz/Hendaye peut de ce fait entrer dans une phase d'atténuation.

c) pêches spéciales

L'application de l'arrêté n° 976/P.3/P.4 du 19 avril 1978 sur la protection des ressources de la pêche dans les eaux territoriales et la zone économique française en mer du Nord, Manche et Atlantique nord a nécessité la consultation d'une commission régionale des pêches créée à cet effet. Les dispositions nouvelles entraîneront à plus ou moins long terme, la reconversion de la flottille des petits chalutiers dont la rentabilité actuelle n'est assurée que par le chalutage par dérogation dans les 3 milles.

Dans un proche avenir, le problème de ressources et zones de pêche (évaluation des stocks, effort de pêche, recherche appliquée) devra être traité dans son ensemble dans la perspective d'une relance souhaitée de la pêche au pays basque, la rentabilité des investissements envisagés étant largement conditionnée par l'étude préalable de cette question.

2 - Structures et financement

a) au cours de l'année 1978, les structures coopératives ont été largement transformées, à Saint-Jean-de-Luz notamment, avec des effets très rapidement positifs.

Les nouvelles structures de commercialisation (O.P.) mises en place ne donneront leurs résultats qu'en 1979.

En définitive, les organisations directement liées à la production et qui conditionnent pour beaucoup la tenue des deux ports ont fait preuve en 1978 d'un souci de rigueur de gestion et de réalisme.

b) La transformation des produits

L'année a été dominée par les problèmes de l'usine de conserves "ITSASOKOA".

c) Equipements - navires - équipages.

Aucune évolution significative n'est à observer. On pourrait donc qualifier la situation de "stable" sauf à y voir peut-être au contraire la permanence de facteurs de stagnation. Toutefois, les investissements en cours de réalisation à Hendaye et les chantiers de construction qui se sont manifestés à Saint-Jean-de-Luz permettent d'espérer en un renouvellement des facteurs de production et par là en de meilleures perspectives pour la pêche.

d) financement

La Caisse Régionale de Crédit Maritime de Bayonne a opéré d'importantes transformations dans son organisation administrative et sa gestion. Toutefois, les conditions exigées pour le déblocage des prêts et des aides à la construction navale (autofinancement réel et suffisant, garanties) sont l'obstacle majeur au renouvellement de la flotte.

A titre d'exemple, un navire en acier de 19 50 m de 2,60 MF exige un autofinancement de 364.000 francs.

Constatant que c'est la difficulté à réaliser l'autofinancement qui bloque actuellement les projets de construction le Crédit Maritime a proposé une aide à l'autofinancement à hauteur de 15 % du coût de l'investissement à laquelle participerait les collectivités locales et régionales.

Ce système impliquerait la construction d'une coopérative d'armement où les patrons, entrant comme copropriétaires minoritaires avec un apport personnel réduit, pourraient devenir par la suite progressivement majoritaires. Les fonds publics pourraient au bout d'une certaine période être remboursés et réinvestis pour aider au financement d'autres navires.

X

X X

L'année 1978 aura été celle d'une remise en ordre dans les structures de la pêche basque et celle d'une prise de conscience plus complète et d'une approche plus globale des problèmes à résoudre. La parution du rapport du CNIMER sur "les perspectives de la pêche sur la Côte Basque" y aura beaucoup contribué tant auprès des milieux professionnels que de celui des autorités politiques responsables au plan local, départemental et régional.

Comme le souhaite la profession, la pêche basque et ses problèmes seront présents dans les organes d'élaboration du plan de développement de dix ans pour les régions du sud-ouest.

TABLE DES MATIERES

MONOGRAPHIE DES PECHEES MARITIMES

ANNEE 1978

DEUXIEME PARTIE

T A B L E A U X S T A T I S T I Q U E S

I - La flotte de pêche	12
II - Genres de Pêche	19
III - Zones de pêche	20
IV - Apports - prix - qualité	21
V - Production par type de navire	23
VI - Destination des apports	28
VII - Commercialisation	29
VIII - Transformations	30
IX - Population maritime	33
X - Structures coopératives	37
XI - Evolution des constructions et installations portuaires	38

- I - FLOTTE DE PECHE

STRUCTURES DES ARMEMENTS - SITUATION

a) FLOTTE INDUSTRIELLE : NEANT

b) FLOTTE NON INDUSTRIELLE :

TABEAU 2

	Nombre de navires armés	Nombre de marins embarqués (pat- rons et marins)
1) Patrons pêcheurs embarqués exploitant eux-mêmes leur navire (avec ou sans équi- page)	227	577
2) Epouses ou veuves de patrons ou de marins-pê- cheurs exploitant un navire	1	12
3) Armement coopératif *	3	15

* armement copropriétaire avec les patrons embarqués.

TOTAL NAVIRES : 231

TOTAL MARINS : 604

REMARQUES :

Le tableau précédent concerne l'ensemble du Quartier.

DETAIL PAR PORTS :

CAPBRETON : 16 unités de petite pêche (couralins, ligneurs, canots)

BAYONNE : 103 unités de petite pêche (couralins Adour, ligneurs)

ST-JEAN-DE-LUZ : 17 sardiniers-thoniers-anchoyeurs

36 ligneurs

HENDAYE : 3 sardiniers anchoyeurs

5 ligneurs

9 chalutiers pêche fraîche

DAKAR et ports africains : 23 thoniers pêche fraîche

T O T A L : /231/ unités armées.

EVOLUTION QUANTITATIVE DES ARMEMENTS :

TABLEAU 3

	S.A.	S.A.R.L.	S.N.C.	QUIRATS	Armements Coopératifs	Autres for- mes de grou- pements
Nombre d'armements au 01.01.78	0	0	0	0	1	4
Créations.....	0	0	0	0	0	0
Fusions, Cessions	0	0	0	0	0	1
Prises de partici- pation	-	-	-	-	-	-
Fins d'exploitation	-	-	-	-	-	2
Nombre d'armements au 31.12.78	-	-	-	-	1	1

TABLEAU 4	CHALUTIERS			THONIERS		
	N	T	P	N	T	P
Nombre de navires au 01.01.78	30	1030	6603	26	3126	9814
Mise en service au cours de l'année						
<u>ENTREES</u> :						
Neuf :	-	-	-	-	-	-
Provenant autres quartiers	3	146	951	-	-	-
Provenant Plaisance	-	-	-	-	-	-
<u>TOTAL ENTREES</u>	3	146	951	-	-	-
<u>SORTIES</u> :						
Désarmés	3	75	305			
Exportés	-	-	-	2	339	1050
Coulés détruits	2	29	250			
Transferts de quartier	-	-	-	1	110	300
Passés plaisance	-	-	-	-	-	-
<u>TOTAL SORTIES</u>	5	104	555	3	449	1350
Nombre de navires au 31.12.78	28	1072	6999	23	2677	8464

T A B L E A U 4 (2)	S A R D I N I E R S C O N G E L A T E U R S			A N C H O Y E U R S T H O N I E R S - S A R D I N I E R S		
	N	T	P	N	T	P
Mise en service au cours de l'année						
Nbre navires au 01.01.78	2	463	1250	24	1269	6903
<u>E N T R E E S :</u>						
Neuf	-	-	-	-	-	-
Provenant autres quartiers	-	-	-	-	-	-
Provenant plaisance	-	-	-	-	-	-
<u>TOTAL ENTREES</u>	-	-	-	-	-	-
<u>S O R T I E S :</u>						
Désarmés	1	389	920	3	123	657
Exportés	1	74	330	1	100	300
Coulés, détruits	-	-	-	-	-	-
Transferts quartiers	-	-	-	-	-	-
Passés plaisance	-	-	-	-	-	-
<u>TOTAL SORTIES</u>	2	463	1250	4	223	957
Nombre de navires au 31.12.78	0	0	0	20	1046	5946

TABLEAU 4 (3)	AUTRES NAVIRES			T O T A U X		
	N	T	P	N	T	P
Nombre de navires au 01.01.78	158	454	4993	240	6342	29563
Mise en service au cours de l'année						
<u>ENTREES</u> :						
Neuf :	3	3	32	3	3	32
Provenant autres quartiers:	4	25	366	7	171	1317
Provenant plaisance	17	47	461	17	47	461
<u>TOTAL ENTREES</u>	24	75	859	27	221	1810
<u>S O R T I E S</u>						
Désarmés	14	45	582	21	632	2464
Exportés	-	-	-	4	513	1680
Coulés, détruits	-	-	-	2	29	250
Transferts quartiers	-	-	-	1	110	300
Passés plaisance	8	23	218	8	23	218
<u>TOTAL SORTIES</u>	22	68	800	36	1307	4912
Nombre de navires au 31.12.78	160	461	5052	231	5256	26461

GENRE DE PECHEES PRATIQUEES TOUTE L'ANNEE		NOMBRE DE	PERSONNEL
		NAVIRES	EMBARQUEES
ENGINS UTILISES	ESPECES CAPTUREES		
TAMIS-FILETS	Pibales - Saumons-Aloses	100	110
LIGNEURS	Merlus - dorades -	46	90
CHALUTS	Divers -	28	120
SENNES	thons des côtes d'Afrique	23	60

TABLEAU.8. -

GENRE DE PECHEES SAISONNIERES		DUREE DE LA	NOMBRE DE	PERSONNEL
		SAISON	NAVIRES	NEL
ENGINS	ESPECES CAPTUREES			EMBARQUEES
Filet tournant	Sardine	Novembre- Mars	18	220
Filet tournant	Anchois	Mars -Juin	18	220
Lignes(appat vivant	Thons	Juin-Octobre	18	220
Casiers	Crustacés	Juin-Septembre	10	20

III - ZONES DE PECHE FREQUENTEES

1 - Thoniers de pêche fraîche (basés à Dakar)

Côte d'Afrique (Mauritanie, Iles du Cap Vert,
Côtes du Sénégal.

2 - Navires de St-Jean-de-Luz et Hendaye

Sud du Golfe de Gascogne :

- Zone côtière pour les petits chalutiers, ligneurs et les chalutiers pélagiques. (côte des Landes jusqu'aux abords d'Arcachon, abords de la Fosse de Capbreton) Les navires s'éloignent jusqu'à 30 à 50 milles des côtes au maximum.

- jusqu'à 100 milles de Hendaye et St-Jean-de-Luz pour les thoniers - sardiniers - anchoyeurs.

ETAT COMPARATIF DES APPORTS DE PECHE FRAICHE

-o- 1977 -o- 1978 -o-

ESPECES	1977	1978	DIFFERENCE
1°- POIDS (kilos)			
ANCHOIS	1.457.974	1.418.446	- 39.528
SARDINES	570.398	344.568	- 225.830
DIVERS CHALUT-LIGNES	887.291	894.824	+ 7.533
MAQUEREAUX-CHINCHARDS	716.706	207.810	- 508.896
THON BLANC	378.626	287.650	- 90.976
THON ROUGE	486.794	600.063	+ 113.269
ALBACORE	4.455	Nt.	- 4.455
TOTAUX ...	4.502.244	3.753.361	- 748.883
2°- VALEUR (Francs)			
ANCHOIS	2.755.277	3.420.167	+ 664.890
SARDINES	771.385	571.966	- 199.419
DIVERS-CHALUT-LIGNES	7.995.963	9.552.595	+ 1.556.632
MAQUEREAUX-CHINCHARDS	931.895	321.815	- 610.080
THON BLANC	3.659.985	2.831.810	- 828.175
THON ROUGE	5.238.521	6.743.021	+ 1.504.500
ALBACORE	20.236	Nt.	- 20.236
TOTAUX	21.373.262	23.441.374	+ 2.068.112
3° - PRIX MOYEN (Franc/Kilo)			
ANCHOIS	1,89	2,41	+ 0,52
SARDINES	1,35	1,65	+ 0,30
DIVERS-CHALUT-LIGNES	9,01	10,67	+ 1,66
MAQUEREAUX-CHINCHARDS	1,30	1,54	+ 0,24
THON BLANC	9,66	9,91	+ 0,25
THON ROUGE	10,76	11,23	+ 0,47
ALBACORE			
4°- PRIX MOYEN ANNEE	4,75	6,24	+ 1,49

ETAT COMPARATIF DES
APPORTS DE LA PECHE
A HENDAYE - 1977 - 1978

P O I S S O N S	I 9 7 8			I 9 7 7		
	Tonnage (T)	Valeur (F)	Prix kilo	Tonnage (T)	Valeur (F)	Prix
ANCHOIS	379	913.824	2,41	314	616.400	1,96
SARDINE	42	71.830	1,71	112	125.000	1,12
THON GERMON	24	236.421	9,79	35	348.900	10,00
THON ROUGE	125	1.352.780	10,79	106	1.108.100	10,45
DIVERS(Chalut-Ligne	1.092	11.426.579	10,46	695	5.232.000	7,52
MAQUEREAUX-CHINCHARDS	83	123.432	1,48	77	97.200	1,25
<u>TOTAUX</u>	<u>1.745</u>	<u>14.124.866</u>	<u>8,09</u>	<u>1.279</u>	<u>7.527.600</u>	

-o- RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LA CAMPAGNE I 9 7 8 -o-

P O I S S O N S	NOMBRE DE BATEAUX	DUREE DE LA CAMPAGNE
ANCHOIS	3 bateaux (45 à 75 tx)	7 mars 8 Juin
SARDINES	3 bateaux (45 à 75 tx)	Janvier - fin Avril
THON GERMON	3 bateaux (45 à 75 tx)	Juillet - Novembre
THON ROUGE	3 bateaux (45 à 75 tx)	Juin - Octobre
POISSONS DIVERS	10 chalutiers(16 à 145 tx)	Toute l'année
	5 ligneurs(2 à 13 tx)	Toute l'année

- V - PRODUCTIVITE DE LA FLOTTE

Il a été établi quatre tableaux donnant le classement des :

- 5 premiers et 5 derniers thoniers-sardiniers-anchovy
- 5 " 5 " ligneurs
- 5 " 5 " thoniers stationnés à Dakar

pour rendre compte de la diversité de la flotte basque.

REVENUS MENSUELS MOYENS A LA PART SUR LES
DIFFERENTS TYPES DE NAVIRES DE PECHE DU QUARTIER

- * chalutiers pélagiques de 3.500 F à 5.000 F
- * Thoniers-sardiniers-anchoyeurs de 2.300 F à 3.000 F
- * Ligneurs de 1.700 F à 3.000 F
- * Petits chalutiers classiques de 1.200 F à 2.500 F

TABLEAU. 9 - CINQ PREMIERS THONNIERS -

24

RANG	NAVIRÉS	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRÉS	PUISSANCE C.V.	AGE	EFFECTIF	TONNAGE kg	VALEUR fr	MARINS
1	BIDASSOA II	LAVILLARD Dominique	31,48	330	24	12	258.222	1.136.283	10
2	ATTALAYA	PEREZ Michel	44,98	300	21	12	252.987	1.060.718	10
3	BEGIAT	JOSIE Etienne	44,72	230	24	12	252.677	1.356.286	10
4	BOGA-BOGA	LAVILLARD Pierre	47,97	287	22	12	241.183	1.113.193	10
5	MASSILLIA	PERRY Pierre	49,58	414	30	12	241.044	1.088.207	10

TABLEAU. 9 bis - CINQ DERNIERS THONNIERS -

RANG	NAVIRÉS	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRÉS	PUISSANCE C.V.	AGE	EFFECTIF	TONNAGE (kg)	VALEUR (frs)	MARINS
1	PEDRO-JOSE	POIL Charles	49,65	287	22	12	160.064	757.659	10
2	ESPERANTZA	UBERA-KERVIO	84,13	400	20	12	155.433	932.925	10
3	ROBERT -MICHEL.3	Vve AGARRISTA	66,75	300	22	12	132.771	737.448	10
4	ARANNUA	OSTIZ Martin	32,70	207	25	12	86.181	457.487	10
5	BROCOA	MENS Alain	47,05	300	23	12	70.056	303.161	10

-V
TABLEAU. N° 10 4 CINQ PREMIERS LIGNEURS -

RANG	NAVIRÉS	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRÉS	PUISSANCE C.V.	AGE	EFFECTIF	TONNAGE kg	VALEUR frs	MARINS
1	MERIA	BERROUET Pierre	7,64	145	5	3	36.008	391.919	2
2	PIPACH	ITHURRIA Joseph	9,88	150	4	3	22.539	237.845	2
3	POTTOLO	ERRECAET Fernand	9,98	105	3	3	20.323	284.249	2
4	JAMAIS 2 SANS 3	RUELLOT Bertrand	12,58	75	10	3	19.595	241.936	2
5	ST. VINCENT	INDA Jean, Baptiste	9,67	105	16	3	19.417	188.817	2

TABLEAU N° 10 bis - CINQ DERNIERS LIGNEURS

RANG	NAVIRÉS	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRÉS	PUISSANCE CV	AGE	EFFECTIF	TONNAGE kg	VALEUR frs	MARINS
1	MAR-MAR -	GOOSSENS Jean, Pierre	6,16	40	19	1	1.840	24.728	"
2	ROUTE TA BILLE	SASIA Pierre	5,44	45	6	2	1.684	22.217	1
3	WISKY	PEPDER Jean	5,75	105	13	1	1.641	24.697	"
4	LOUIS.II.	AMONARITZ Pédro	3,44	75	23	1	1.607	22.502	"
5	ESDA-GOIZEGUI	MONTET Charles	5,31	105	15	2	680	6.940	1

- V -

TABIEAU N° 10 ter

CINQ PREMIERS CHALUTIERS

RANG	N A V I R E S	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRES	PUISSANCE CV	AGE	EFFECTIF	TONNAGE kg	VALEUR fr	MARINS
1	LA MURENE	SA Jean	49,58	440	3	6	162.266	1.774.688	4
2	LE SOPITE	GUILLET Jacques	49,58	440	3	6	157.310	1.737.316	4
3	JO-FLORENCE, II	ESTEBAN Joseph	28,66	330	2	6	155.467	1.314.967	4
4	GRANDE FARANDOLE	DE-AIZPURA Philippe	43,69	280	16	4	118.410	1.060.285	2
5	LA BOHEME	CAMAU Pierre	79,00	360	23	6	107.104	1.012.065	4

TABIEAU N° 10 ter

CINQ DERNIERS CHALUTIERS

RANG	N A V I R E S	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRES	PUISSANCE CV	AGE	EFFECTIF	TONNAGE kg	VALEUR frs	MARINS
1	ERIDAN	ESTEBAN Patriok	47,48	287	18	4	8.629	68.541	2
2	AMPHITRITE	PIVERT Henri	13,26	100	28	3	8.297	133.316	1
3	LES DEUX COUSINS	LANUSSE Denis	30,89	285	29	3	6.522	64.997	1
4	LA BAGARRE	SEVELLEC Guy	42,48	300	22	3	5.234	27.925	1
5	PETITE MAGALI	PIVERT Henri	48,88	250	11	4	4.951	65.342	2

V - TABEAU N° 10 (4°) - NAVIRES STATIONNES A DAKAR -
- CING PREMIERS BATEAUX -

RANG	NAVIRE	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRE	PUISSANCE CV	AGE	EFFECTIF	TONNAGE kg	VALEUR Frs
1	CALLOPE	MUGICA Michel	145,85	350	21	(1)	850.758	2.977.653
2	GABY-BERNARD	OLAZABAL-CAPDEVILLE	120,80	300	21		538.935	1.886.272
3	ASTRIA	CLAIRACQ Gérard	185,56	360	20		418.490	1.464.715
4	IRINTZINA	LUNINI-C-AROUTI-BASURCO	258,11	720	27		412.702	1.444.457
5	ALGLE DES MERS	HARISPE Jean	124,36	350	21		399.780	1.399.230

NAVIRES STATIONNES A DAKAR - CING DERNIERS NAVIRES -

RANG	NAVIRE	ARMEMENTS	TONNAGE NAVIRE	PUISSANCE CV	AGE	EFFECTIF	TONNAGE kg	VALEUR Frs
1	TCHIKITIN	NEROU Jean, Marie	85,19	300	21	(1)	186.688	653.408
2	SOCORRI	HARAMBOURE	87,94	350	22		164.271	574.948
3	GURE-BIZIA	RAMAZELLIS Jean	76,80	250	22		146.680	513.380
4	BIXINTXO	SEIN-UGARTEMENDIA	110,05	360	23		51.799	181.296
5	SARDARA	LUBERRIAGA Pierre	84,13	350	20		41.440	145.040

(1) - L'effectif de ces navires est en ~~moyen~~ moyenne de 2 français et de 10 Sénégalais .

2)

TABLEAU. 11 - VI - DESTINATION DES PRODUITS DEBARQUÉS -

P E C E S	F R A I S		CONSERVES		SEMI-CONSERVES		SALAISON		SOUS-PRODUITS INDUSTRIELS			
	Quantité (T)	Valeur (Frs)	Quantité (T)	Valeur (Frs)	Quantité (T)	Valeur (Frs)	Quantité (T)	Valeur (Frs)	FARINE (T)	ENGRAIS (T)	HUILE (T)	ALGUE (T)
SONS DIVERS(Chalut	2.364	22.595536										
DINES FRAICHES	136	225760	250	418.036								
IN	306	3.284906	729	7.879126								
UREAU	53	99602										
STACES	48	420435										
HOIS	37	89170			60	144600	1700.	4.100.221				
ERS ANADROMES	51	2.088702										
UTES												
partir de poissons												
divers												
TOTAUX=	2.995	28.804111	979	8.297162	60	144.600	1700	4100.221	1577	428	290	343
(+) 343 T. d'algue ramassée (gélidium) pour 39 T. d'agar-agar - fabriquées -												

COMMERCIALISATION - VENTE - EXPEDITION -TABLEAU .13 --o- M A R E Y E U R S -

P O R T S	N O M B R E	P E R S O N N E L	O B S E R V A T I O N S
HENDAYE	7	3 5	2 font uniquement
ST. JEAN DE LUZ	1 5	8 0	l'importation de mou-
CAPBRETON	2	1 2	les et l'exportation
BAYONNE	1	2	de pibale .

TABLEAU. 14 -

N O M B R E D E M A R Y E U R S T R A V A I L L A N T S 90 % D E S A P P O R T S T O T A U X	N O M B R E D E M A C H I N E S A F I L E T E R .
6	Néant .

TABLEAU. 15 -

F O R M E J U R I D I Q U E D E L' O R G A N I S M E G E R A N T	N O M B R E d' E M P L O Y E S	N O M B R E D E M A R E Y E U R S	T O N N A G E T R A I T E F R A I S
COOPERATIVE MARITIME HEGOKOA .	2 3	Néant	3.751.T
COOPERATIVE MARITIME TTSASOAN .	2	Néant	1.745 . T

TABLEAU 15 bis -

LISTE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTIONS ET DE REPARATIONS NAVALES - BOIS ET ACIER -
(concernant les navires de pêche pour l'année 1977)

NOM OU RAISON SOCIALE ADRESSE DU CHANTIER	CHANTIERS OU ATELIERS				NAVIRES LIVRES AU COURS DE L'ANNEE		Navires en ch ti rs au 01.01.77	
	Construction : en bois	Réparation : bois	Cons- truction : acier	Répara- tion : acier	Person- nel em- ployé	Nombre de bateaux construits	Tonnage construit	Nombre de ba teaux constr
HIRIBARREN - CIBOURE SOCOA		39			2			
MARIN - CIBOURE-SOCCA		65			2			
ORDOQUI - CIBOURE		15			2			
ORTIZ - SOCCA		10			1			
COOP. GUREA - Mécanique		245			7			
ATELIERS METALLURGI- QUES - ANGLET		1		12	7	63	139	15
NAVIFRANCE - ANGLET								

-o- LISTE DES USINES DE CONSERVES DE
POISSONS DE LA COTE -BASQUE

-o-o-o-o-o-o-o-o-

A) - C O N S E R V E R I E S :

BONTIER-STEPHAN - 22 rue des Usines -64500 - ST. JEAN DE LUZ
Directeur = M. STEPHAN -Tél- 26.07.56

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE - (C.I.A.)

7 rue Marcel Hiribarren -
B.P. 50 - 64500 - ST. JEAN DE LUZ .
Directeur = M. BADIOLA Jean, Michel -Tél. 26.21.21.

COMPAGNIE SAUPIQUET - Rue des Usines - CIBOURE

B.P. 81 - ST. JEAN DE LUZ -
Directeur : M. JIMENEZ -Tél. 26.96.84

PECHEURS DE FRANCE (COOPERATIVE MARITIME ITSASOKOA)

B.P. 1 - 64500 - CIBOURE
Directeur : M. A GARCIA . -Tél. 26.11.11.

SO. LU. CO. (Sté Luzienne de Conserves)

33 rue Axular -B.P. 74
64500 - ST. JEAN DE LUZ
Directeur : M. ITHURRALDE -Tél. 26.10.01

-o-

B) - SALAISONS ET SEMI-CONSERVES D'ANCHOIS -o-

CONSERVERIE ET CONDICTIONNEMENT DE L'OCEAN (PAPA FALCONE)

Quartier des Joncaux -
B.P. 51 - 64700 - HENDAYE .
Directeur : M. G. GARCIA -Tél. 26.77.16

SOCIETE DE CONSERVES ET SALAISONS DE SARE -

B.P. 7 - à SARE
64310 - ASCAIN
Directeur : M. VANELLI -Tél. 54.21.73

SOCIETE EUROPEENNE DE SALAISON (S.E.S.A.L.)

Zone Industrielle des Joncaux
64700 - HENDAYE .
Directeur : M. BOUANHA -Tél. 26.62.80 .

-o-o-o-o-o-o-o-o-

TABLÉAU

- IX -

POPULATIONS MARITIMES

SITUATIONS AU 31.12.78 - MARINS

IMMATRICULES AU QUARTIER DE BAYONNE

1) FLOTTE INDUSTRIELLE : NE

2) FLOTTE NON INDUSTRIELLE

O R G A N I S A T I O N		N O M B R E	O B S E R V A T I O N S
Armements coopératifs	: Nombre : Nombre navires exploités : Personnel embarqué (officiers) : Personnel à terre :	1 3 6 9 -	
Autres formes de groupement dont le responsable n'est pas lui-même patron de pêche	: Nombre : Nombre de navires exploités : Personnel embarqué (officiers) : Personnel à terre :	1 1 4 8 -	
Patrons pêcheurs embarqués	: Nombre de patrons pêcheurs : Nombre de navires : Nombre de marins :	227 227 577	

TABLEAU 17

PERSONNELS N'AYANT PAS D'ACTIVITES CONCHYLICOLES

ENSEMBLE MARINS ET OFFICIERS

TRANCHES D'AGE	PECHE INDUSTRIELLE			PECHE NON INDUSTRIELLE		
	MARINS	OFFICIERS	TOTAL	MARINS	OFFICIERS	TOTAL
16 - 20				24	4	28
20 - 25				17	7	24
25 - 30				29	33	62
30 - 35				21	47	68
35 - 40				28	61	89
40 - 45	N	E	A	44	64	108
45 - 50				50	67	117
50 - 55				42	40	82
55 - 60				11	8	19
60 - 65				4	3	7

TABLEAU 18

TEMPS DE TRAVAIL

	PECHE INDUSTRIELLE			PECHE NON INDUSTRIELLE		
	MARINS	OFFICIERS	TOTAL	MARINS	OFFICIERS	TOTAL
A Plein temps	N	E	A	270	334	604
A temps partiel						
Occasionnelle - ment	E S T I M A T I O N			I M P O S S I B L E		
				270	334	604

Plein temps : 90 % du temps au moins consacré à la pêche .

Temps partiel : 30 à 90 % du temps consacré à la pêche .

Occasionnellement: Moins de 30 % du temps consacré à la pêche.

SITUATION A L'EGARD DES REGIMES DE PENSIONS :

TABLEAU 19

C A T E G O R I E S	PECHE	PECHE
	INDUSTRIELLE (Nombre)	NON INDUSTRIELLE (Nombre)
Marins et Officiers non pensionnés	NEANT	525
Marins et Officiers pensionnés	-	79
T O T A U X		604

TABLEAU 20

C A T E G O R I E S	(NOMBRE) PECHE INDUSTRIELLE			(NOMBRE) PECHE NON INDUSTRIELLE		
	Marins	Offi- ciers	Total	Marins	Officiers	TOTAL
Salaires fixés par con- vention collective	-	-	-	-	-	-
Salaires minimum garanti	-	-	-	-	-	-
Participation à la prime	-	-	-	270	334	604
T O T A U X	-	-	-	270	334	604

TABLEAU 21

- 36 -

DIPLOMES :

1) PECHE INDUSTRIELLE : N°ant

2) PECHE NON INDUSTRIELLE

	DIPLOMES	DEROGATAIRES	TOTAUX
Patrons	198	33	231
Seconds	-	-	-
Mécaniciens	78	25	103
Marins	260	-	260
Novices	10	-	10
Mousses	-	-	-
T O T A U X	546	58	604

Richard & Fournier - 1979

TABLEAU 24

- X -

STRUCTURES COOPERATIVES

Les organisations coopératives de ST-JEAN-DE-LUZ et HENDAYE
sont les suivantes :

COOPERATIVES	Nombre de Coopéra.	Nombre de Navires	Tonnage Total	Nbre de Pa- trons Off. Marins embar- qués	Pers. à Terre	Chiffre d'affai- re annuel
Coop. d'armement (copropriétaire de navires)	1	3	149	15	-	-
Coopérative de gestion	-	-	-	-	-	-
Coop. d'avitaillement Dpt pêche - glacière (HEGOKOA)	-	-	-	-	11	-
T O T A U X	2	3	149	15	11	-

XI - CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES (ports de pêche) REALISEES
OU EN COURS.

* Saint-Jean-de-Luz : Néant

* Hendaye :

- criée
- fabrique de glace